

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2010

sous la présidence de M. Emile OTTMANN, Maire
**Absents excusés : M. Jean-Christophe MEYER a donné
procuration à M. Thomas HESS
et M. Christophe MISSENARD**

Le procès – verbal de la séance du 22/02/2010 est approuvé à l'unanimité.

1° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - COMMUNE

Monsieur MAURER Jean-Claude, adjoint, présente au conseil municipal le compte administratif 2009, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	405 631.6 €
Recettes	:	715 834.01 €
Excédent	:	310 202.41 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	333 959.33 €
Recettes	:	349 444.26 €
Excédent	:	15 484.93 €

EXCEDENT TOTAL : 325 687.34 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte administratif 2009, par chapitre ainsi que le compte de gestion établi par le comptable, à l'unanimité.

2° AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2009

L'Assemblée, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2009 tel qu'il est présenté et décide à l'unanimité des membres présents d'affecter les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement de l'excédent de : 310 202. 41 €
- Report en section d'investissement de l'excédent de : 15 484 .93 €

3° VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2010

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer une augmentation de 1,5% sur la TH –TFB- TFNB. Par conséquent les taux sont les suivants :

♦ Taxe d'Habitation	:	11.41 %
♦ Foncier bâti	:	10.71 %
♦ Foncier non bâti	:	74.89 %

4° VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – Ex. 2010

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le budget primitif de la commune de l'exercice 2010, par chapitre à l'unanimité.

Ce budget se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- dépenses et recettes 804 712.00 euros

INVESTISSEMENT

- dépenses 222 900.00 euros
- recettes 408 946.93 euros

5° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – LOTISSEMENT VAL-SAINT-GRÉGOIRE 4^{ème} Tranche

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte administratif 2009 du Lotissement Val-Saint-Grégoire en l'état ainsi que le compte de gestion établi par le comptable, à l'unanimité. Le solde est transféré au budget primitif de la commune.

6° AVENANTS AUX EMPRUNTS : CRÉDIT-MUTUEL

M. le maire informe le conseil municipal d'une proposition d'avenant à l'emprunt n° 16874053 de la Caisse de Crédit Mutuel 36 Grand'Rue à 68230 TURCKHEIM, actuellement au taux de 5,3 % (variable). Le montant initial était de 45 734,71 € et le montant du capital au 31/03/2010 est de 22 687,19 €.

Ce taux serait revu à la baisse : **soit un taux effectif global de 4,30 %** (de 0,358 % par mois).

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. le maire à signer l'avenant.

7° AVENANTS AUX EMPRUNTS : CRÉDIT-MUTUEL

M. le maire informe le conseil municipal d'une proposition d'avenant à l'emprunt n° 16874051 de la Caisse de Crédit Mutuel 36 Grand'Rue à 68230 TURCKHEIM, actuellement au taux de 5,15 % (variable). Le montant initial était de 76 224,51 € et le montant du capital au 31/05/2010 est de 34 893,95 €.

Ce taux serait revu à la baisse : **soit un taux effectif global de 4,30 %** (de 0,358 % par mois).

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. le maire à signer l'avenant.

8° AVENANTS AUX EMPRUNTS : CRÉDIT-MUTUEL

M. le maire informe le conseil municipal d'une proposition d'avenant à l'emprunt n° 16874050 de la Caisse de Crédit Mutuel 36 Grand'Rue à 68230 TURCKHEIM, actuellement au taux de 5,10 % (fixe). Le montant initial était de 45 734,71 € et le montant du capital au 30/04/2010 est de 14 867,39 €.

Ce taux serait revu à la baisse : **soit un taux effectif global de 4,30 %** (de 0,358 % par mois).

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. le maire à signer l'avenant.

9° ACQUISITION DE PARCELLE

M. le maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'acquérir la parcelle appartenant à :

M. et Mme Denis EHRHART
16 rue Principale
68230 ZIMMERBACH

cadastrée : section n° 14 n° 178 issue de la parcelle n° 119
d'une contenance de : 0,54 are cédée à la commune à l'euro symbolique

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. l'Adjoint au maire à signer l'acte à intervenir.

10° ACQUISITION DE PARCELLES

M. le maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'acquérir les parcelles appartenant à :

M. et Mme Marius EHRHART
8 rue du Réservoir
68230 ZIMMERBACH

cadastrées : section n° 14 n° 136 issue de la parcelle n° 87
d'une contenance de : 0,09 are
et n° 186 issue de la parcelle n° 122
d'une contenance de : 0,91 are,
cédées à la commune à l'euro symbolique

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. l'Adjoint au maire à signer l'acte à intervenir.

11° ACQUISITION DE PARCELLE

M. le maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'acquérir la parcelle appartenant à :

M. et Mme Pierre FRUH
53A rue des Vignerons
68230 TURCKHEIM

cadastrée : section n° 14 n° 168 issue de la parcelle n° 109
d'une contenance de : 0,06 are cédée à la commune à l'euro symbolique

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. l'Adjoint au maire à signer l'acte à intervenir.

12° ACQUISITION DE PARCELLES

M. le maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'acquérir les parcelles appartenant à :

M. et Mme Roman SCHOLLY
27 rue Principale
68230 ZIMMERBACH

cadastrées : section n° 13 n° 165 issue de la parcelle n° 104
d'une contenance de : 0,57 are
et n° 163 issue de la parcelle n° 103
d'une contenance de : 0,99 are,
cédées à la commune à l'euro symbolique

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. l'Adjoint au maire à signer l'acte à intervenir.

13° ACQUISITION DE PARCELLES

M. le maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'acquérir les parcelles appartenant à :

Monsieur Jean DIBLING
8 rue Hector Berlioz
25000 BESANCON

cadastrées : section n° 14 n° 172 d'une contenance de : 1,39 ares cédée à la commune au prix de 70 € l'are, soit un total de 97,30 € ;
section n° 17 n° 8 d'une contenance de 16,12 ares cédée à la commune au prix de 50 € l'are, soit un total de 806,00.

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. l'Adjoint au maire à signer l'acte à intervenir.

14° ACQUISITION DE PARCELLE

M. le maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'acquérir la parcelle appartenant à :

Monsieur Yves KAYSER
Rue de Katzenthal
68230 TURCKHEIM

cadastrée : section n° 14 n° 181 issue de la parcelle n° 120
d'une contenance de : 0,29 are cédée à la commune à l'euro symbolique

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. l'Adjoint au maire à signer l'acte à intervenir.

15° ACQUISITION DE PARCELLES

M. le maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'acquérir les parcelles appartenant à :

Mme Anne WEIBEL épouse FLORENCE
16 rue de Barr
67300 SCHILTIGHEIM

cadastrées : section n° 13 n° 106 d'une contenance de : 3,27 ares, cédée à la commune de la façon suivante :

0,75 are à l'euro symbolique
2,52 ares au prix de 70 € l'are, soit un total de 176,40 € ;
section n° 15 n° 70 d'une contenance de 2,56 ares, cédée à la commune au prix de 20 € l'are, soit un total de 51,20 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. l'Adjoint au maire à signer l'acte à intervenir.

16° ACQUISITION DE PARCELLE

M. le maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'acquérir la parcelle appartenant à :

Madame Odette VONFELT
4 rue des Brasseries
68000 COLMAR

cadastrée : section n° 13 n° 159 issue de la parcelle n° 99

d'une contenance de : 0,72 are cédée à la commune à l'euro symbolique

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. l'Adjoint au maire à signer l'acte à intervenir.

POINTS DIVERS

- Réception du nouvel an : fixée au 6 janvier 2011 à 18h30.
- Opération Haut-Rhin propre avec l'école : le 1^{er} avril 2010, l'après-midi de 14h à 16h.
- Opération géraniums offerts par la commune : le 16 mai 2010.